

Actus de la FDE

Lettre de la formation des enseignants, avril 2014 – Partie n°2

Que font-ils ? Retour sur la réunion des directeurs d'ESPÉ (ESEN, 17 et 18 mars 2014)

Les deux journées avaient pour thème le budget et l'alternance. La première demi-journée, consacrée à l'alternance, était composée d'exposés, nous précisant principalement ce qu'était l'alternance intégrative par opposition à l'alternance de juxtaposition, l'alternance de juxtaposition opposant bien souvent compétences « disciplinaires » à « compétences professionnelles ».

L'enjeu de l'alternance dans les masters MEEF second degré, est donc, au travers des diverses UE de permettre cette alternance intégrative. Et une des réponses apportée par la réforme est le principe du « tutorat mixte », un tuteur ESPÉ et un tuteur EPLE assurant conjointement le suivi du stagiaire M2.

La grande difficulté est la formation des collègues en tant que tuteurs, et principalement les collègues EPLE, qui bien souvent ne sont pas

fixes. La réponse à cette difficulté est la création d'un nouveau dispositif : les « PFA » : Professeur-formateur académique.

Cependant le mode de recrutement de ces PFA est très flou et dépend d'une académie à l'autre. D'autre part, la formation de ces PFA n'est pas non plus cadrée. Nous espérons que la part de l'ESPÉ dans la formation des collègues qui auront à jouer un rôle d'intermédiaires entre le « terrain et l'Université » sera significative.

Le second dossier de ces journées concerne le budget : peu d'annonces institutionnelles ici, essentiellement des retours d'expériences de collègues plus avancés dans la création de ce budget.

Mais les difficultés de financement des nouvelles missions des ESPÉ ne sont pas évoquées.

Quelques réflexions sur la question du numérique

Le « numérique » est aujourd'hui paré de toutes les vertus, à tel point qu'il semble être la « pierre philosophale » de l'éducation au XXI^e siècle. Beaucoup lui est donc prêté par la puissance publique dans le champ de la formation universitaire (un des thèmes de réflexion du prochain congrès d'études du SNESUP, le 11-12 juin 2014 à Lyon) comme dans celui de la formation des enseignants. Il est d'ailleurs présenté comme le fer de lance de la « Refondation » de l'école, dont la récente création d'une « Direction de l'école numérique » (DEN), à l'égale de la DGESCO et de la DGESIP, est la traduction administrative et politique. C'est dans cette perspective que le dispositif M@GISTERE a été créé : pour « accompagner » (le terme est significatif) la formation continue des enseignants du premier degré (cf. [présentation du MEN](#) et figure *infra*). Et on peut présumer que son élargissement au second degré est inscrit, à partir de la rentrée de septembre 2014 s'y inscrit également (mais sans que son périmètre ne soit encore clairement établi : *quid* des CPE ou des PLP ?).

En réalité, le dispositif M@GISTERE est la refondation – le mot est décidément à la mode – d'un dispositif précédent (PAIRFORM@NCE), mis en place par la DGESCO en 2006, lequel poursuivait un double objectif :

1/ conception et mise en œuvre d'un dispositif hybride (mêlant présentiel et distanciel) de formation continue des enseignants utilisant des méthodes et des techniques « innovantes » (c-à-d. numériques) ;
2/ appropriation par les différents acteurs (institutions et personnels) pour son déploiement dans les académies. Ce dispositif a fait l'objet d'une analyse au long cours par un collectif de chercheurs, de formateurs et d'enseignants au sein de l'INRP puis de l'IFÉ-ENS de Lyon, qui a récemment publié un rapport d'analyse sur la durée de ce dispositif (2007-2013) : [Le travail collectif et les pratiques réflexives au cœur des dispositifs hybrides de formation](#). L'intérêt de ce rapport, au-delà de son analyse du dispositif PAIRFORM@NCE, réside en ce qu'il formule un certain nombre de réflexions et de questions relatives à la poursuite de ce dispositif via M@GISTERE.

À cet égard, quatre points saillants peuvent être relevés :

1/ la « décentralisation », ou la dévolution – dont le caractère didactique est pour le moins sujet à caution –, aux académies quant à sa mise en place ;

2/ le constat, semble-t-il récurrent, d'une « confusion persistante », de la part des enseignants, entre la plate-forme (le dispositif technique) et ce qu'il permet (les sessions de formation) ;

3/ l'accroissement de la réflexivité induite tant pour les concepteurs que pour les usagers ;

4/ la difficulté de penser/d'articuler la dimension collective du travail avec « l'individualisation » inhérente au dispositif.

Si la diversification des parcours en raison des spécificités locales/académiques ne peut être imputée au numérique en tant que tel (elle existait bien auparavant), il est cependant vrai qu'elle encourt le risque réel d'une calcification dans le localisme. Quant à la confusion entre le dispositif et ce qu'il permet, pour récurrente qu'elle puisse être, elle n'est pas dramatique ni réhibitoire, en ce qu'elle autorise des modes d'appropriation inédits de l'outil. Mais elle pose la question, cruciale, de la formation *aux usages* de l'outil numérique dans sa généralité qui, tout comme la réflexivité induite, réelle, doit être correctement instrumentée pour être réellement efficace et profitable.

Le point le plus problématique est celui de la collectivité du travail, de formation (mais pas seulement) et de son articulation avec la conception individualisante du numérique dans le champ de la formation. Sans compter la figuration sexiste du schéma (*infra*) que relève justement les auteurs (*un* inspecteur et *un* formateur s'adressent à *une* enseignante) et qui rappelle la réalité concrète de la division sexuée du travail, dont la représentation est ici le symptôme de sa persistance, cette dimension individualisante accrédite l'idée, sinon le principe, de la formation continue comme auto-formation, désincarnée de toute collectivité professionnelle de laquelle chaque enseignant dépend et dans laquelle il est profondément inscrit.

On compliquera les choses, en insistant sur les nuances nécessaires selon les champs disciplinaires scolaires, qui n'ont pas les mêmes coutumes, ni les mêmes modalités de formation, en raison même de

leurs objets. De ce point de vue, l'abstraction du « numérique » pose à la fois un problème et un enjeu pour la formation des enseignants en général. Le problème est qu'il ne suffit pas de mettre un/des individu/s dans une posture de formation, fût-elle techniquement très élaborée, pour que, *eo ipso*, ils se forment. L'enjeu c'est que le numérique peut être une richesse, à condition, de n'être pas conçu comme un décalque ou une transfiguration numérique des modalités traditionnelles de formation (la magistralité n'est pas annulée ni même écartée par le numérique).

Au fond, la question est bien celle de l'usage, ou mieux *des usages* du numérique qui n'échappent pas aux tentations de la pensée magique, considérant par exemple qu'un lieu de formation serait par essence formateur (que la fréquentation vaut formation...). Surtout, ils ne peuvent oblitérer la nécessité incompressible du temps et de la disponibilité pour former et se former, une nécessité que l'« immédiateté » – apparente – du numérique ne pourra jamais effacer ou encore supprimer. Il n'est pas non plus possible d'annuler la collectivité nécessaire pour et dans l'élaboration de la professionnalité enseignante, une collectivité qui n'est pas une simple commodité

rationnelle (ça coûte moins cher) mais qui obéit à une exigence profonde et inéliminable de sa construction. Il n'est pas vrai qu'on n'apprend seul, dans son coin, comme aucun enseignant n'est jamais seul dans sa classe.

Puisse donc le « numérique », transformer cette perception tronquée des métiers de l'enseignement comme une « profession libérale » dans un cadre étatique (la Fonction publique d'État). Puisse-t-il également porter à la réalité, qu'il faut du temps pour apprendre un métier et puisse-t-il enfin interroger l'organisation de l'enseignement, et (faire s')interroger la place et surtout la fonction de l'inspection, dont le numérique peut apparaître comme une subtile systématisation de ses tentations normatives (au sens péjoratif du terme).

« Enseigner est un métier qui s'apprend », dit-on. En effet, il ne se prend pas comme ça, d'un claquement de doigt, ni ne s'obtient par la grâce, mais il s'appréhende, il s'approprie en un sens. En somme, et ce n'est pas mince, il demande du temps, mais un temps émancipé des contraintes de l'argent.

**FAIRE ENTRER
L'ÉCOLE DANS L'ÈRE
DU NUMÉRIQUE**

M@GISTÈRE

Accompagner la formation continue
des professeurs des écoles

4

1
Le professeur et l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) fixent le **parcours de formation** en fonction des besoins identifiés

2
L'enseignant accède à son **parcours personnalisé** depuis le **portail de formation** et constitue son **carnet de bord** (a). Le formateur l'accompagne en **présentiel et/ou à distance** (b)

3
Un suivi et une validation des acquis

4
Le professeur met en œuvre les **compétences acquises** avec ses élèves. L'IEN fait le **lien entre l'activité de formation et les effets dans la classe**

L'ESSENTIEL

- ▶ Un service inscrit dans la politique nationale de formation des professeurs des écoles (décret des 108 heures)
- ▶ Une **plateforme unique** permettant à l'enseignant de se former où il le souhaite (école, domicile...)
- ▶ Une **offre de formation personnalisée**, pilotée par l'IEN et accompagnée par un formateur
- ▶ Une **interface simple** permettant de suivre la progression de l'enseignant
- ▶ La mise à disposition de **20 premiers modules de formation** dès la rentrée 2013 dont **Prendre en compte le handicap**, **Respect d'autrui** et **Calcul mental**

Qu'en sera-t-il ? LVE

Dans les maquettes MEEF (quels que soient la discipline et le concours préparé), il est possible, selon les modalités de contrôle continu propres à chaque université, de compenser les notes obtenues dans les UE et entre semestres, sauf pour l'UE de Langue vivante étrangère (LVE), qui n'est pas compensable. Cette non compensation pourrait aboutir à un report de stage en cas de réussite au concours si la note de LVE est inférieure à 10.

Est-il envisageable de revenir sur cette non compensation ? La réponse du ministère est non : cette non-compensation signale une exigence de niveau, pour les futurs enseignants (qu'ils aient à enseigner une LVE, c'est le cas des PE, ou non) dans un contexte où la

LVE n'est plus au concours et a peu de poids dans les maquettes de formation. Devant le risque d'avoir des étudiants collés au M1 uniquement à cause de la LV, et donc dans l'obligation de demander un report de leur année de stage, les ministères s'en tiennent à ce cadrage initial, plus contraignant pour les MEEF que la circulaire « tout master ». Mais subodorant des problèmes, ils renvoient explicitement les formateurs et les jurys de master à leurs responsabilités sans que soient donnés aux ESPÉ les moyens d'une remise à niveau éventuelle. Il paraît évident que le ministère ne veut pas gérer les problèmes liés aux échecs en LV, quand il sait qu'il n'offre pas la formation adéquate notamment aux étudiants qui n'ont pas bénéficié d'enseignements en Licence.

EPS : le concours pilote le master, peser sur son contenu est déterminant

Les syndicats de la FSU ont interpellé le ministre sur la non-harmonisation des concours d'une académie à l'autre, qui pose un problème d'équité sur le territoire et la non-transparence dans la conception des épreuves, la composition des jurys. Le SNEP et le SNUipp demandaient notamment une limitation du programme EPS. Le MEN a répondu, dans une lettre adressée au SNEP-FSU, que « les recteurs ont été sensibilisés sur l'importance de limiter à quatre le nombre d'APSA à l'épreuve EPS afin de garantir une équité entre les candidats des différentes académies ». Cette réponse montre en premier lieu que les choses ne sont pas immuables et que l'on peut peser sur le cours des choses (notamment avec une pétition fortement signée là où elle a été proposée !), même si tout n'est pas encore résolu.

La deuxième partie de la lettre concerne l'ensemble des formateurs d'ESPÉ préparant au CRPE. Le directeur de cabinet précise que « la réflexion sur l'organisation du CRPE se poursuivra dans les semaines

à venir et ne manquera pas de faire l'objet d'échanges et de concertations dans chaque académie, auxquels seront pleinement associés le rectorat, l'ESPÉ et le jury afin de permettre aux épreuves des prochaines sessions de se dérouler dans de meilleures conditions ».

Nous invitons les collègues à profiter de cette lettre pour demander dès maintenant des assurances sur le fait que les formateurs puissent, sans limite (sauf organisationnelle), assister aux épreuves en tant qu'auditeurs, être associés au bilan, puissent porter un regard sur la nature des sujets, la composition des jurys, le questionnement des jurys, puissent discuter d'éventuels programmes pour éviter le « zapping » pendant l'année de M1, etc. Il faut rappeler haut et fort que le contenu de ce concours conditionne grandement nos masters et qu'il est nécessaire que des concertations aient lieu avec les formateurs (et pas seulement un ou une représentante de l'ESPÉ).

Que s'est-il passé ? ESPÉ : vers un service commun universitaire ?

Les collègues enseignants 1^{er} et 2nd degrés affectés à l'ESPÉ d'Amiens ont reçu le lundi 31 mars 2014, un courrier du Recteur de l'Académie leur proposant, sur la base du volontariat, un retour en établissement scolaire. Cette proposition s'accompagne de la promesse de faciliter la démarche pour les enseignants volontaires : attribution de 1500 points, accès prioritaire à des dispositifs de formation ou de reconversion, etc.

Pour le SNESUP-FSU, ce courrier est une véritable provocation. Outre le mépris dont il témoigne à l'égard de ces collègues enseignants et de leur travail, cette « proposition » est en totale contradiction avec les fiches envoyées par les directions du ministère le 10

mars dernier, lesquelles indiquent que les moyens des ex-IUFM doivent, au minimum, être maintenus. Elle fragilise les équipes et outrepassé les règles qui régissent les affectations des collègues. Et surtout, elle enclenche le processus de transformation des ESPÉ en service commun universitaire, sans enseignants titulaires.

Le SNESUP-FSU invite les collègues à refuser cette offre, afin de préserver l'existence des équipes pluri-catégorielles et de défendre le principe d'une formation universitaire et professionnelle de tous les enseignants.

Que nous préparent-ils ? Compte-rendu du Comité de suivi des ESPÉ du 20 mars 2014

Les points discutés et quelques éléments qui ont émergé :

- Inscriptions (cf. fiche des directions du 10 mars) : les inscriptions pédagogiques doivent se faire à l'ESPÉ. Cela pose problème sur certaines ESPÉ (Paris par exemple) parce que cela suppose la possibilité de transferts entre universités (alors que les maquettes et les MCC ne sont pas forcément les mêmes etc.).

- Modèle de formation : même si le cadre national est « clair ». On constate que les ESPÉ ne savent pas quoi faire avec le tronçon commun. Il faut réfléchir aux contenus, gérer la faisabilité si on cherche à regrouper les étudiants. La proposition a été faite de le mettre en place sous forme de groupes de projet.

- Equipes de formation : il est nécessaire de clarifier les conditions d'intervention et les services, de favoriser les activités effectives ; on nous affirme que les PFA (2nd degré) seront en place à la rentrée.

- Place de l'établissement : il faut améliorer les conditions d'accueil des stagiaires, faire des établissements des lieux de formation. Différentes interventions ont eu lieu pour rappeler la nécessité d'une pluralité de lieux d'accueil (disciplines, niveaux, publics etc.), la nécessité d'assurer la cohérence de la formation ; les ministères vont clarifier la notion de « double tutorat ».

- Etudiants : il est nécessaire de dégager du temps pour que les échanges puissent avoir lieu (le SNESUP rappelle que l'article 14 dit que le temps de stage inclut le temps de préparation).

Sur le mémoire, les discussions ont plus ou moins abouti à l'idée que :

- Le mémoire est au centre du M2, tout étudiant M2 doit en faire un,
- Possibilité de mémoire collectif,
- Le sujet est en lien avec l'exercice professionnel (mais pas « décidé par » le terrain),

Jurys master et titularisation sont distincts mais les supports sont mutualisés (?).

Le dogme : alternance intégrative ! Nous avons le sentiment que les difficultés sont entendues (réunion des recteurs en avril, notes des ministères en préparation), mais le cadrage fort qui est réclamé n'est pas possible sur tous les points à cause de la « responsabilité des établissements ».

D. Filâtre souhaite que le Comité émette des préconisations pour la rentrée (accueil des stagiaires, parcours M2, équipes pluricatégorielles, mémoire, évaluation...) mais n'entre jamais dans la question des moyens ni de la faisabilité. Discussions assez animées. Sur le mémoire, des positions moins tranchées que la dernière fois (plus d'universitaires présents ?).

Interventions SNESUP :

- Tronc commun ne se réduit pas à mutualisation des publics (d'ailleurs problème de faisabilité !), plutôt penser les mêmes sujets

Retour du comité de suivi du 9 avril

1- Le numérique et la FDE

Exposé de E. Bruillard sur le numérique a permis de faire le point sur un certain nombre de naïvetés et représentations (le numérique n'améliore pas les résultats scolaires) et de faire des précisions utiles (ce qui change, ce n'est pas le savoir mais l'accès au savoir, la possibilité de dissocier l'écrit et le support...) et de réaffirmer le rôle fondamental de l'école et de l'enseignant (médiateur, qui permet de trier, organiser, hiérarchiser...) mais aussi la nécessité d'inventer d'autres activités scolaires.

Exposé de B. Cornu sur le numérique à l'ESPÉ de Poitiers... Où l'on apprend que le numérique va bouleverser les relations à la hiérarchie par exemple... Sans commentaire. Pour information : cette présentation est le bilan d'un groupe de travail de l'ESPÉ de Poitiers, qui n'a pas été présenté aux enseignants concernés.

Débat sur objectifs, enjeux, retour du terrain etc. Pas sûre que D. Filâtre arrive à formuler des préconisations à partir de ces échanges.

2- Retour des directions (DGESCO, DGRH, DGESIP) sur la situation actuelle et en particulier suite à la réunion des recteurs la veille au ministère. Ils nous informent que 7 fiches ont été soumises aux

avec des publics différents que donner une injonction de mutualisation,

- Clarifier les conditions d'interventions et de prise en compte dans les services des « terrains » (IMF),
- Mi-temps en responsabilité trop lourd (pas de prise en compte de l'article 14 ?), le stage ne peut être formateur, surtout en PE, que s'il forme à la polyvalence, pluralité de publics, pratiques etc.
- Ne pas entrer dans la question du mémoire et du jury de soutenance par les statuts des personnels, laisser les directeurs de mémoire ou responsables de master constituer les jurys, dans lesquels il y aura des « terrains » si c'est pertinent... pourquoi cadrer plus que pour les autres masters ?

- Se félicite que des réunions entre équipes de direction des ESPÉ aient lieu (Poitiers)..., mais regrettent que les enseignants et étudiants soient encore écartés. Mise à l'écart renforcée par la sous-représentation des personnels dans les instances (CE, COSP) qui revient à supprimer toute marge de manoeuvre des personnels dans la composante ESPÉ..., pourtant les enseignants et étudiants ont des choses à dire et des propositions à faire (cf. courrier ministre, lettre FDE, pétition Observatoire...), il va falloir leur répondre. Par exemple sur la question des moyens.

A partir des échanges, D. Filâtre va soumettre un texte aux membres du comité avant diffusion. Prochaine réunion : le numérique.

recteurs et sont en cours de réécriture avant diffusion aux recteurs, puis aux directeurs des ESPÉ et un jour à tout le monde.

Ces fiches (non communiquées) portent sur : concours et recrutement ; accueil des stagiaires ; parcours multiples en M2 ; personnels ; stages/évaluation/ titularisation ; enseignement privé.

Questions qui sont apparues en suspens :

- possibilité d'offrir un stage SOPA à tous les M2 non admis. Apparemment, c'est la demande faite aux recteurs, mais certains semblent dire que ce ne sera pas facile de trouver suffisamment de lieux de stage "à proximité" pour tous les non admis surtout en 2d degré.
- transparence dans la "désignation" des PFA (qui seront certifiés après coup).
- urgence d'une carte nationale des formations (en cours...).
- possibilité de mixer filé et massé pour le stage, selon les académies.
- possibilité de mettre 2 stagiaires M2 sur un même poste, selon les académies.

Pas d'annonce d'ODJ pour la prochaine séance. Attente de confirmation que le comité est maintenu par le nouveau ministère.

Cette lettre a été réalisée par l'équipe responsable du Collectif FDE du SNESUP-FSU

Muriel Coret, Gisèle Jean, Marie-France Le Marec, Sabine Evrard, Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Pierre Semidor et avec la collaboration de Claire Pontais du **SNEP-FSU**

Pour nous contacter : fde@snesup.fr

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Syndicat national de l'enseignement supérieur-FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

<http://www.SNESUP-FSU.fr>